

.....LES RENCONTRES

DE L'OZP.....

OZP

Association

Observatoire des zones prioritaires

20, rue Henri Barbusse - 92230 GENNEVILLIERS

01 47 33 17 93

mel : ozp.ass@wanadoo.fr

site : <http://www.association-ozp.net>

n° 25 - mars 2001

La participation des professeurs du second degré à la mise en œuvre des contrats de réussite

Compte-rendu de la réunion publique du 21 mars 2001

La participation des professeurs du second degré au dispositif ZEP ou REP, en comparaison de celle des professeurs des écoles, pose souvent des problèmes, alors que la nécessité de leur participation au cœur de ce réseau d'éducation prioritaire est reconnue par tous comme indispensable. De quel ordre sont les difficultés spécifiques rencontrées dans ce processus d'implication ? Sont-elles inéluctables ? Peut-on trouver des solutions ? Autour de ces questions et à l'aide de témoignages variés, les freins mais aussi les possibilités particulières du second degré ont fait l'objet d'un débat. Invitée à cette conférence, Jacqueline Penninckx, ancien professeur de mathématiques, inspectrice pédagogique régionale et coresponsable des ZEP et REP de l'académie de Versailles, a conclu cette réunion..

C'est Nicolas Renard, professeur du second degré et président de l'OZP, qui est intervenu en ouverture du débat : que le collège, selon lui, soit au cœur du dispositif ZEP ou REP est une évidence aujourd'hui incontournable. Situé entre l'enseignement primaire et le lycée professionnel ou général, le collège est au centre du dispositif prioritaire. L'âge de ses élèves en fait un nœud dans la socialisation et c'est le démarrage dans l'apprentissage découpé de façon visiblement disciplinaire. Plusieurs autres intervenants, en général eux-mêmes professeurs du second degré, ont permis de recenser les données de ce problème.

Une implication difficile

Si la participation du collège dans le dispositif ZEP est reconnue, son implication y est souvent difficile et cela pour plusieurs raisons :

- Il existe **une différence de culture** entre les enseignants du premier et du second degré qui prend parfois la forme d'un complexe de supériorité ou d'infériorité.

Le dispositif institutionnel tel qu'il existe n'habitué pas ces deux catégories de professeurs à travailler ensemble. Les deux n'ont pas la même formation. L'existence d'un fort cloisonnement en ce qui concerne la formation initiale des enseignants du premier et du

second degré, et cela malgré la création des IUFM, est un obstacle véritable à une collaboration efficace et effective. Un grand pas serait franchi si cette formation était améliorée quant à la connaissance du métier de chacun. Il n'est en effet pas rare que les programmes en vigueur soient totalement inconnus de part et d'autre des deux systèmes. Pour autant, il ne s'agit pas que les enseignants du premier degré deviennent des personnels du second degré et inversement, mais simplement de lutter contre la méconnaissance de deux systèmes de fonctionnement. En effet :

- On ne demande pas la même chose à un professeur de collège orienté pédagogiquement sur une discipline et à un enseignant d'école élémentaire.
- Dans les objectifs, certaines contraintes sont complètement différentes. En primaire, la liberté face à l'acte pédagogique et au contenu est beaucoup plus importante, tandis qu'au collège, les objectifs sont mesurés très tôt par la logique des examens, des orientations, des statistiques qui peuvent engendrer une dynamique d'exclusion des familles. Si la pression de celles-ci et les phénomènes d'évitement sont communs aux deux systèmes scolaires, l'organisation est effectivement différente.
- Le fait qu'il n'y ait qu'un seul maître permet une approche globale de l'élève plus aisée dans le premier degré. Au collège, l'approche est essentiellement disciplinaire.

Les méthodes de travail, l'apprentissage des notions ne sont également pas les mêmes, d'où l'intérêt de parvenir à travailler en cohérence pour qu'au final l'élève ait un parcours cohérent.

• **Les tendances du collège** à nouer des partenariats engageant une grande dépense d'énergie alors même qu'il a souvent du mal à résoudre ses difficultés en interne sont sources de désorganisation.

Par ailleurs, on notera que l'évolution de la tutelle qui fait que maintenant le collège dépend du Conseil Général, ce qui lui confère une plus large autonomie, apporte aussi un risque de distanciation des relations entre les familles et le système scolaire.

• **Le statut des enseignants** et la définition de leurs services par rapport à un certain nombre d'heures de cours sont des obstacles pour se réunir et monter un projet commun. Dans le premier degré, l'existence de brigades de remplacement permet une souplesse d'organisation, pour les stages de formation continue, inenvisageable au collège en raison de l'absence d'un tel système. Quand un stage est organisé en ZEP, ce sont autant d'enseignants qui n'assurent pas leurs cours. Or, quand on connaît la sensibilité de certains établissements à la continuité de l'enseignement, l'absence d'enseignants se révèle catastrophique, ce genre de situation est souvent générateur d'incidents. Alors des dilemmes s'instaurent : envoyer quelqu'un en stage en sachant qu'on crée des difficultés dans le collège, ou permettre une formation non seulement acceptée mais réclamée.

• **La pénétration du second degré par les enseignants du premier degré** est souvent compliquée, l'inverse est d'ailleurs vrai également.

Si la nécessité de liens entre le CM2 et la 6^e est acquise, on continue à buter sur la légitimité des intervenants selon les personnes à qui ils s'adressent. Pour un meilleur travail commun, il faudrait envisager des temps de préparation et de coéducation en amont du stage de formation continue interdégrés.

• **La grande mobilité des équipes enseignantes** joue aussi un rôle dans l'implication du collège au cœur du dispositif ZEP : si la mobilité est importante dans les écoles de ZEP, elle est souvent plus grande encore dans les collèges et il semble qu'il faille un temps plus long dans le second degré pour être considéré comme faisant partie de l'équipe pédagogique aux yeux des élèves et de leurs parents.

Pour autant, la rencontre de toutes ces difficultés n'empêche pas l'instauration d'une collaboration interdégrés.

Le collège dans le dispositif

Comment faire pour que le collège ait réellement sa place et ne soit pas une pièce rapportée dans le dispositif ?

- **Les conditions d'élaboration du projet de zone** (ou du contrat de réussite) sont déterminantes pour aboutir à une situation contractuelle globale. La cohérence entre les acteurs d'une même ZEP ou d'un même REP est essentielle. *A fortiori* à l'intérieur d'un collège. Il est donc regrettable qu'au sein de certains collèges, celle-ci n'existe pas : chez certains professeurs de 4^e ou de 3^e, l'implication dans les projets est parfois moins forte, leur attention étant davantage tournée vers l'avenir des élèves et l'entrée dans le lycée. Dans ce cas-là et parfois dans d'autres également, la réalisation d'actions n'est le fait que de quelques enseignants.
- L'importance d'un **travail interdegrés** entre personnels du premier et du second degré à la tête du projet est jugé fondamental. Pour cela, il est indispensable que règne au sein du réseau une bonne entente entre l'IEN, les membres de la coordination et le responsable, et cela indépendamment des questions de hiérarchie. Il s'agit de constituer des équipes et pas uniquement de nommer un responsable ou un coordonnateur. Si l'on considère que la mise en place de ces relations nécessite un certain temps, cela suppose des disponibilités plus fortes, actuellement très difficiles à obtenir.
- En amont, le **passage de l'écrit à la concrétisation** est une difficulté fréquente à laquelle se heurtent les acteurs du contrat. Généralement, cette tâche de rédaction des projets définis à l'intérieur du document revient à la direction de l'établissement. Si le souhait d'une réalisation commune à l'ensemble de l'équipe mobilisée autour de ces actions est exprimé, dans la réalité, il arrive que cette collaboration soit assez inégale. En plus de cela, il subsiste le problème de la communication et de l'adoption de ce contrat de réussite par l'ensemble des acteurs du réseau ainsi que du suivi et de la mémoire de ce qui se fait.
- Mettre l'accent sur l'existence de duo interdegrés permettant que se déroule dans de bonnes conditions la visite de professeurs du second degré dans le premier degré est une des pistes à développer. Des expériences déjà menées en ce sens ont démontré son grand intérêt pour le suivi scolaire de l'enfant.
- L'institution de **temps de formation communs** aux différents membres engagés dans un dispositif ZEP ou REP pour développer ensemble les axes du contrat de réussite apparaît comme une condition *sine qua non* à leur succès. Décharger, par exemple, de quelques heures de cours des professeurs spécialisés dans certaines disciplines pour qu'ils puissent consacrer ces heures au service du REP est une des initiatives qui a été présentée. C'est en effet une solution intéressante à la résolution du problème concernant les moments dévolus au temps de service, même si le plus souvent elle a du mal à être instituée. Aujourd'hui, ce système fonctionne surtout sur la base du volontariat et du bénévolat ce qui peut expliquer le faible engagement constaté.
- Si l'on considère que le « **turn-over** » **important des professeurs** est une réalité dans un certain nombre de collèges situés en ZEP, on peut comprendre l'échec de certains projets ou du moins leur gestion chaotique puisque l'on sait qu'un temps d'appropriation des actions menées au cœur de l'établissement est indispensable dans le processus d'investissement des enseignants aux projets. Dans cette optique, selon un intervenant, il faut tendre vers la résolution de l'hypocrisie relative à l'affectation des personnels : à l'heure actuelle, le problème principal réside dans le fait que les personnes affectées en ZEP n'ont pas fait ce choix et qu'à partir de là, elles n'ont qu'une idée : quitter rapidement le collège où elles ont été placées d'office.

- Au collège, on a tendance à réfléchir en termes de normes (combien d'élèves vont réussir, combien vont être orientés ? et cela sur des critères pas toujours positifs) plutôt qu'en termes d'objectifs, comme c'est le cas en primaire. Par ailleurs, en tant que trait d'union entre l'école et le collège, les parents ont aussi un rôle à jouer et, à travers eux, les enseignants cherchent à forcer une porte.
- Tenir compte des **temps de rupture** provoqués par le passage de l'école élémentaire au collège est également déterminant dans l'optique de l'établissement d'une bonne liaison entre les deux systèmes scolaires : au-delà de la seule continuité, on ne fait pas au collège les mêmes maths que dans le premier degré, par exemple. La connaissance mutuelle des règles de vie instaurées dans l'école et au collège pourrait permettre d'expliquer aux élèves nouvellement entrés dans le second degré ce qui diffère dans les deux niveaux. L'une des tâches des professeurs de collège est de les amener à gérer le travail hors classe qu'on leur demande dans la mesure où selon les textes officiels les enfants fréquentant l'école primaire ne sont pas soumis à l'obligation des devoirs. Dans ce but, l'instauration des stages en interdegrés est sans doute une bonne solution.
- Savoir comment les notions ont été construites au cours des années précédant l'entrée au collège paraît aussi essentiel dans la mise en place d'un processus permettant d'assurer un suivi cohérent et pertinent de l'élève. Sur cette connaissance didactique pourra s'appuyer l'acquisition de nouveaux savoirs propres au second degré.
- De même, il est intéressant d'utiliser les évaluations des élèves de 6^e comme outil pédagogique et non pas uniquement en terme de pilotage.

Un engagement certain mais difficile à mesurer

Le second degré est engagé dans les ZEP et REP, même si aujourd'hui il est encore difficile de déterminer avec précision le niveau de cet engagement. Pour cela, il faudrait reconnaître, nommer, identifier les différentes actions mises en place au sein des collèges au service du dispositif d'éducation prioritaire. La consultation du site Internet de l'académie de Versailles sur ce dispositif, ou celui du ministère, permet de voir l'avancée du travail : ainsi, le dossier « Mathenzep » que l'on peut consulter sur Internet est révélateur de ce que des professeurs du second degré (mais aussi du premier) travaillant en ZEP peuvent développer pour que leur discipline soit la plus efficace possible. D'autres groupes disciplinaires préparent de tels dossiers et, sur un autre plan, une association de professeurs d'Histoire et Géographie en ZEP a créé un site Internet...

La réalisation de tableaux de bord de REP et la rédaction de documents pour l'évaluation des contrats de réussite permettent de garder la mémoire de ce qui se fait à l'intérieur du réseau. Cela donne aussi la possibilité aux multiples acteurs concernés par la bonne marche de ce dispositif de s'apercevoir qu'il y a des résultats.

En ce qui concerne la nomination des équipes de pilotage, on n'en est pas encore à ce stade. Pour autant, la nécessité d'un travail conjoint et coordonné entre l'IEN, le principal et le(s) coordonnateur(s) est parfaitement reconnue pour que tous les enseignants, y compris les personnels du second degré, travaillent à la mise en œuvre des projets de zones et contrats de réussite au profit de tous leurs élèves.

C'est en créant une dynamique ZEP, un esprit ZEP, une culture ZEP, en s'appuyant sur l'histoire ZEP de l'établissement que, certains avec conviction, d'autres presque malgré eux, sans s'en rendre compte, auront des pratiques ZEP : travail moins routinier, respect de l'autre dans sa différence, concertation, travail en équipe, définition pour chaque individu des parcours de réussite...

Compte rendu établi par Corinne Carré